



# Procès-verbal

## Séance du Conseil des Suisses de l'étranger – 16 avril 2016

Lieu: Seehotel Waldstätterhof, Brunnen, Mythensaal

Durée: de 9 h 00 à 17 h 50

### Sommaire

1. Constatation du quorum .....	2
2. Élection du président de séance .....	2
3. Procès-verbal de la séance du 14/08/2015.....	2
4. Informations.....	2
5. Élection de membres des organes de l'OSE.....	6
6. Élection de nouveaux membres de la Commission de la «Revue Suisse» .....	7
7. Rapport annuel 2015 – Approbation .....	8
8. Priorités 2016 .....	8
9. Bilan et compte de résultats au 31/12/2015 Rapport du réviseur - approbation .....	9
10. Budget 2016 de l'OSE – Approbation .....	10
11. Décharge au comité et à la direction.....	10
12. Reconnaissance d'associations par l'OSE.....	10
13. Défraiement des délégués .....	10
14. AVS/AI facultative .....	13
15. Ateliers sur l'assurance-maladie .....	14
Prolongation du thème «Assurance-maladie» en plénière.....	15
16. 100 ans de l'OSE.....	17
17. Forum de discussion .....	17
18. Présentation de la Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (FESE).....	18
19. Divers .....	19

## Bienvenue à Brunnen!

Remo Gysin ouvre la séance du Conseil qu'il préside pour la première fois et souligne la nécessité de davantage prendre en compte les souhaits des délégués ainsi que d'accueillir favorablement les suggestions.

Le Président salue les délégués présents, le nouveau membre du Conseil Richard Schwendener (Canada), le président d'honneur Jacques-Simon Eggly, le membre d'honneur Rudolf Wyder ainsi que les intervenants.

- Jürg Burri, directeur de la direction consulaire (DC), DFAE
- Peter Zimmerli, Délégué aux relations avec les Suisses de l'étranger, DC, DFAE
- Jürg Brechbühl, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
- Patrick Schmied, directeur de la Centrale de compensation (CdC)
- Oliver Peters, Vice-directeur de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et responsable de l'Unité de direction Assurance maladie et accident

Ariane Rustichelli présente les collaboratrices et les collaborateurs de l'OSE au moyen de deux slides et remercie ces derniers pour le travail fourni en amont.

Sont excusés les membres du Conseil suivants:

- Filippo Lombardi (vice-président)
- Georg Stucky (président d'honneur)
- Christa Markwalder (Suisse)
- Daniel Keller (Vietnam)
- Karl Frei (Mexique)
- Erich Bloch (Israël)
- Roland Erne (Irlande)
- Robert Cramer (Suisse)
- Isabelle Moret (Suisse)
- Annemarie Tromp (Allemagne)
- Geneviève Spengler (France)
- Jean-Pierre Stern (Suisse)
- Carlo Sommaruga (Suisse)

Décès

- Deux décès parmi les membres du Conseil des Suisses de l'étranger CSE sont malheureusement à signaler : Peter Jordi, délégué des États-Unis, décédé le 11.11.2015
- Patrick Leu, délégué de France et membre du Bureau de l'Union des associations suisses de France, décédé le 28.11.2015.

Une minute de silence s'ensuit.

**Modification de l'ordre du jour:** Les points de l'ordre du jour 9 à 11 (finances) seront traités après le point 16 (100 ans de l'OSE).

Remo Gysin annonce que la résolution sur la politique étrangère envoyée le 15 avril 2016 par Adrian Brunner, Monaco, ne pourra pas être évoquée lors de cette séance compte tenu de son dépôt tardif (selon le règlement, au plus tard dix jours avant la séance).

Adrian Brunner acquiesce et demande à ce que le sujet soit porté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Décision:

→ Acceptation tacite de la modification de l'ordre du jour

### 1. Constatation du quorum

Nombre actuel de membres du Conseil: 122

Nombre de membres présents jouissant du droit de vote: 67

Quorum 1/3 de 122 = 41

→ Le Conseil prend acte que le quorum est atteint et que les décisions peuvent être prises.

### 2. Élection du président de séance

Remo Gysin propose que Jacques Simon Eggly préside le point 11 de l'ordre du jour (Décharge au comité et à la direction).

Décision:

→ Acceptation tacite

### 3. Procès-verbal de la séance du 14/08/2015

Les propositions et souhaits de modification (Burri, Notz, Frei) ont été acceptés et le procès-verbal de la séance du 14.08.2015 sera adapté.

Décision:

→ Approbation tacite

La rédactrice du procès-verbal est remerciée.

### 4. Informations

Les thèmes ayant trait au vote électronique et aux banques n'ont pas été portés à l'ordre du jour. Les délégués sont cependant informés des derniers développements..

**Roland Büchel**, Suisse, commente les interventions parlementaires au sujet de la problématique des banques:

- **15.4029 Motion Büchel:** *Tous les Suisses doivent pouvoir disposer d'un compte dans une banque d'importance systémique*

Lien: <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20154029>

- **14.3752 Postulat Konrad Graber:** *Suisses de l'étranger. Centre de renseignements pour les questions fiscales et financières et accès au trafic des paiements*

Lien: <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20143752>

Les deux interventions seront probablement examinées cette année.

**Remo Gysin** affirme que qu'il sera tenté d'établir des contacts plus réguliers avec l'Association suisse des banquiers et la FINMA. Le conseiller national Tim Guldemann a déjà pris des contacts en ce sens.

**Sarah Mastantuoni, OSE**, déclare que la Banque cantonale de Zurich se montre intéressée à faire affaire avec les Suisses de l'étranger. Cependant, les conditions ne sont pas très intéressantes. Un dépôt minimum de CHF 100 000.– est demandé et les relations bancaires avec les États-Unis ne sont pas possibles.

En revanche, Swissquote n'exige pas des Suisses de l'étranger de se rendre en Suisse pour ouvrir un compte bancaire. Une confirmation de la représentation suisse suffit.

Un autre contact a été établi avec la Banque Alternative Suisse. La réponse est toujours en attente.

**Sarah Mastantuoni** rapporte que l'OSE a lancé un sondage auprès des organisations faïtières et des associations suisses, en charge de l'élection du CSE. Les procédures électorales sont très variables selon les pays. Nous disposons à ce jour des résultats de 24 pays. D'autres pays seront sondés de manière à obtenir une représentation qui soit la plus large possible.

Dans la majorité des cas, seuls les membres des associations suisses sont habilités à se porter candidat au CSE et à élire des délégués. 85,7 % des sondés considèrent qu'il est difficile de trouver des candidats pour ce mandat. Ils avancent des raisons financières, mais aussi le manque de temps et le manque d'intérêt.

Un groupe de travail est mis sur pied pour évaluer les résultats à venir. Les membres du Conseil intéressés peuvent se faire connaître. Les premiers résultats seront communiqués lors de la séance du mois d'août.

## Communications du DFAE

Jürg Burri, DFAE communique les informations suivantes:

**Statistique:** Au 31.12.2015, le nombre record de 760 000 Suisses de l'étranger a été atteint.

**Rétrospective:** Cela fait plus d'une année que la loi sur les Suisses de l'étranger a été adoptée. Le DFAE s'est efforcé d'assurer une transition en douceur vers la nouvelle loi sur les Suisses de l'étranger.

Les consulats ont enregistré une forte hausse d'activité. Ce fut notamment une année record pour l'établissement de documents d'identité.

On recense 91 sections consulaires opérationnelles et certaines d'entre elles ont été déplacées (par exemple, de Hanoi à Ho Chi Minh). Riga et Tachkent ont été fermées pour manque d'activité (les ambassades restent).

**Perspectives:** Une nouvelle offre de prestation a été ajoutée. À partir de juin–septembre, il sera possible de s'inscrire ou de se désinscrire et de modifier son adresse en ligne avec

eVERA. D'autres procédures consulaires, telles que la commande de documents, seront également possibles à l'avenir à travers ce portail. Les guichets sont maintenus.

Le nouveau registre des Suisses de l'étranger doit être actualisé. Pour ce faire, un courrier sera adressé aux Suisses de l'étranger leur demandant de bien vouloir confirmer leurs coordonnées.

Les travaux seront poursuivis pour établir et maintenir un lien avec les jeunes Suisses de l'étranger. Les fêtes des jeunes citoyens doivent être valorisées. Les ambassades ont pour mission de communiquer largement sur leurs offres.

Jürg Burri rend attentif à la possibilité de lire la «Revue Suisse» en ligne. Plus de 50 % des envois de la «Revue» ont lieu par voie postale. Les mesures d'économie de la Confédération touchent également la «Revue». La décision de diminuer les éditions de 6 à 4 ou éventuellement à 5 a été reportée à 2017.

Compte tenu des restrictions budgétaires dans le domaine du personnel au sein du DFAE, plusieurs consulats ont fusionné. Les affaires consulaires du Koweït ont été reprises par Doha et celles de Serbie par le Centre consulaire régional de Vienne.

Internet: Un [Centre d'information pour les Suisses de l'étranger](#) est mis en place.

Jürg Burri explique comment obtenir un passeport suisse pour un séjour en Suisse.

#### **Demande de passeport pour un Suisse de l'étranger: Saisie des données biométriques dans un bureau des passeports cantonal**

1. Saisie de la demande sur Internet: [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch) ou prise de contact avec la représentation – pour les demandes Internet: le nom du bureau de passeport cantonal et la durée exacte du séjour en Suisse doivent être indiqués dans les remarques.
2. La représentation adresse une demande au bureau des passeports cantonal et sollicite l'approbation de ce dernier.
3. Le bureau des passeports cantonal précise à la représentation si la saisie des données est possible; la représentation en informe le demandeur et active la demande.
4. Le demandeur convient d'un rendez-vous directement avec le bureau des passeports.
5. Présentation du demandeur au bureau des passeports cantonal le jour du rendez-vous - saisie des données biométriques et paiement des frais de passeport. L'ancien passeport est annulé si le nouveau passeport doit être envoyé directement par la poste.
6. Les passeports ne pouvant pas être envoyés à une adresse privée à l'étranger, plusieurs solutions sont possibles:
  - retrait du nouveau passeport au bureau des passeports
  - envoi à une adresse en Suisse (p. ex une connaissance) dans les 10 jours (recommandé)
  - envoi à la représentation (échange de l'ancien passeport contre le nouveau passeport). Ici, il est possible d'indiquer le nom du demandeur à l'adresse de la représentation suisse, par exemple: Hans Meier, c/o. représentation de Sydney; via EDA-Kurier, 3003 Berne

Pour tout complément d'information, se reporter à la présentation PowerPoint à l'annexe 1.

**Remo Gysin** évoque la position de l'OSE en ce qui concerne le programme de stabilisation:

Selon la proposition du Conseil fédéral, l'OSE devrait économiser CHF 400 000; Dans sa réponse à la procédure de consultation, elle s'est déclarée prête à réaliser une économie de CHF 100 000.

La décision du Parlement jouera un rôle décisif pour savoir si l'OSE devra ou non économiser CHF 400 000, ce qui aura une influence sur le nombre d'éditions de la «Revue suisse».

## Discussion

**John McGough, Hongrie**, remercie de ces explications de grande qualité.

Des consulats ont fermé malgré une hausse des traitements de demandes de documents d'identité de 7,5 %. La procédure d'établissement des passeports valable jusqu'ici a changé. Il se demande pourquoi le DFAE n'a pas communiqué sur ce point.

**Jürg Burri** mentionne la possibilité pour la commune de prendre contact avec le consulat.

Dans le cadre de la collaboration engagée avec les bureaux des passeports cantonaux il y a quatre ans, des accords définissant que les services qui tiennent les registres sont le premier point de contact ont été conclus.

En ce qui concerne les économies dans le réseau des représentations: Des représentations ont fermé, mais d'autres ont aussi ouvert (Lagos, Chengdu). Les prestations consulaires peuvent néanmoins être regroupées. Pour l'établissement des passeports, il y a deux possibilités: la première consiste à passer par les cantons; la deuxième à recourir aux prestations mobiles sur place (70 unités opérationnelles l'année dernière). Il est également possible d'établir sur place des certificats de vie AVS.

**Sabine Silberstein, Singapour**, souligne les importantes difficultés que rencontrent les Suisses vivant en Malaisie pour rentrer et sortir de Thaïlande et de Malaisie lorsqu'ils doivent se procurer un nouveau passeport à l'étranger.

**Jürg Burri** étudiera cette question.

**Viktor Weiss, Israël**, se met à disposition en tant que personne à contacter en cas de crise, mais considère l'offre du DFAE comme insuffisante.

**Jürg Burri** déclare que sur un plan purement formel, le dispositif de crise n'a rien à voir avec l'OSE. Il existe un accord-cadre pour les personnes qui se sentent aptes à s'occuper des Suisses dans les pays concernés en cas de crise. La procédure n'implique pas de lourdes charges administratives (questions liées aux assurances et à la responsabilité); le DFAE mise sur des solutions pratiques. Ce domaine de responsabilité n'est pas institutionnalisé, mais organisé dans le système de milice.

**Jean-Paul Aeschlimann, France**, déplore la qualité des prestations fournies dans le domaine de la caisse de compensation. Jusqu'à présent, les consulats honoraires avaient la compétence d'établir les certificats de vie. Aujourd'hui, le consulat général leur interdit de les contresigner, ce qui a des conséquences inacceptables. Monsieur Aeschlimann regrette que le consul honoraire soit privé de cette possibilité. En France, le consulat général envoie le certificat de vie à l'hôtel de ville pour contre-signature. Selon lui, il n'existe pas d'autorité étrangère qui puisse, conformément au droit international, délivrer une attestation à une autorité suisse. Il se demande si cette procédure est devenue habituelle et, dans l'affirmative, l'OSE devrait prendre position.

**Jürg Burri** met en doute les explications fournies par Monsieur Aeschlimann en ce qui concerne le droit international. Au niveau des assurances sociales, de très nombreux pays ont conclu des conventions de sécurité sociale avec la Suisse et coopèrent avec le système social suisse. Celui qui choisit de vivre dans une commune française est tenu de s'inscrire dans le registre de la commune concernée. Pour les pays qui imposent des conditions de voyage difficiles, des exceptions sont prévues. C'est le consul honoraire qui signe les certificats de vie. S'il n'est vraiment pas possible de recevoir ce certificat, il y a lieu d'examiner cette question. En ce qui concerne la diminution des tâches dévolues aux consuls honoraires, Monsieur Burri la considère comme un enrichissement. Le consul honoraire a toujours pour mission de représenter les intérêts de la Suisse vis-à-vis des autorités locales.

## **5. Élection de membres des organes de l'OSE**

Trois scrutateurs ont été désignés:

- Dominique Baccaud-Vuillemin
- Margrit Lyster
- Philippe Vuillemin

### **5.a) Élection d'un membre du CSE et du comité**

#### **Élection d'un nouveau membre du CSE**

Il y a lieu d'élire le successeur de Jacques-Simon Eggly (membre de l'intérieur, représentant du PLR) au Conseil des Suisses de l'étranger.

Le Comité propose d'élire Isabelle Moret, conseillère nationale PLR, canton de VD (excusée).

Roland Büchel présente Isabelle Moret.

L'élection a lieu à main levée.

#### Décision:

➔ Madame Isabelle Moret est élue à l'unanimité moins 2 abstentions au Conseil des Suisses de l'étranger.

#### **Élection d'un nouveau membre du Comité**

Il y a lieu d'élire le successeur de Jacques-Simon Eggly (membre de l'intérieur, représentant du PLR) au Comité.

Le Comité recommande Madame Isabelle Moret.

L'élection a lieu à bulletin secret.

#### Décision:

➔ Isabelle Moret est élue au Comité au premier tour avec 61 voix pour, 6 voix contre et 1 bulletin blanc.

### **5.b) Élection d'un membre de l'intérieur au Conseil des Suisses de l'étranger**

Il y a lieu d'élire le successeur de Nadja Leuenberger (membre de l'intérieur, représentante de la jeunesse) au Conseil des Suisses de l'étranger.

Le Comité propose d'élire Monsieur Davide Wüthrich, président du Parlement des jeunes Suisses de l'étranger (présent).

L'élection a lieu à main levée.

Décision:

→ Monsieur Davide Wüthrich est élu au Conseil des Suisses de l'étranger par une large majorité, avec une abstention.

## **6. Élection de nouveaux membres de la commission de la «Revue Suisse»**

### **6.a) Élection du successeur de Cristina Savi**

Proposition: Claudia Iseli (représentante du domaine des médias), journaliste de RSI (absente)

Jean-Paul Aeschlimann présente Claudia Iseli et excuse l'absence de cette dernière.

L'élection a lieu à main levée.

Décision:

→ Claudia Iseli est élue à la Commission de la «Revue Suisse» à l'unanimité.

### **6.a) Élection du successeur d'Ivo Dürr**

Il y a trois candidats à l'élection de l'un des représentants du lectorat:

- Fabio Trebbi
- Victor Weiss
- Gaëlle Courtens (absente)

L'élection a lieu à bulletin secret.

Sarah Mastantuoni énonce les règles de la procédure de vote.

### **Résultats du premier tour**

Bulletins de vote reçus: 69 / bulletins de vote valides: 66 / bulletins de vote blancs: 3 / majorité absolue: 34

Gaëlle Courtens: 28 voix

Fabio Trebbi: 21 voix

Victor Weiss: 14 voix

La majorité absolue n'est pas atteinte. Il y a un deuxième tour entre Gaëlle Courtens et Fabio Trebbi.

## Résultats du deuxième tour

Bulletins de vote reçus: 68 / bulletins de vote valides: 65 / bulletins de vote blancs: 4

Gaëlle Courtens: 35 voix

Fabio Trebbi: 25 voix

Décision:

→ Madame Gaëlle Courtens est élue avec 35 voix.

## 7. Rapport annuel 2015 – Approbation

Décision:

→ Le rapport annuel 2015 est approuvé à l'unanimité.

## 8. Priorités 2016

**Ariane Rustichelli, OSE**, présente les priorités 2016 de l'OSE. Ces priorités ont toutes pour but de soutenir les requêtes générales de l'OSE pour la législature 2013–2017. Elles ont été acceptées par le Comité. Il s'agit ainsi de:

- Renforcer l'OSE
- Améliorer la reconnaissance et la visibilité des Suisses de l'étranger
- Renforcer le travail de représentation des intérêts des Suisses de l'étranger

### 1. Au niveau institutionnel :

- **Élection directe du CSE:** Ce sera le thème de la séance du CSE du 05.08.2016 à Berne.
- **Acquisition de nouveaux membres pour les associations et Rajeunissement des associations :** ce sera le thème de la séance du CSE du 05.08.2016 à Berne.
  - **Festivités des 100 ans de l'OSE**
  - **Définition d'une vision de l'OSE**

### 2. Au niveau politique

Les principaux thèmes sont les mêmes que les années précédentes. Malheureusement, certaines questions n'ont pas encore trouvé de solution satisfaisante.

**La question des banques** et les difficultés rencontrées pour ouvrir un compte en Suisse

**Ainsi que la question du vote électronique** ou comment les Suisses de l'étranger peuvent-ils exercer leurs droits politiques ?

Au chapitre des assurances sociales, qui représente aujourd'hui l'un des principaux points à l'ordre du jour, il s'agit de cerner les besoins des Suisses de l'étranger et d'engager les mesures correspondantes.

### 3. 100 ans de l'OSE en 2016

La célébration des 100 ans de l'OSE est l'occasion de dresser un bilan rétrospectif mais aussi prospectif. L'objectif est de développer une vision de notre organisation. À l'ère de la

mobilité internationale, nous nous interrogerons sur le rôle que l'OSE va être amenée à jouer dans le monde dans les années à venir.

#### 4. Travail de relations publiques

Un travail ciblé de relations publiques devrait permettre d'attirer l'attention cette année sur les besoins des Suisses de l'étranger.

À noter que les dépenses de l'OSE ont augmenté au même titre que le nombre des Suisses de l'étranger. Malheureusement, les subventions fédérales et les contributions des sponsors n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions.

Les partenariats établis depuis plusieurs années avec swissinfo et Suisse tourisme sont ainsi un élément fondamental pour notre organisation. Ils nous permettent d'offrir des prestations de meilleure qualité aux Suisses de l'étranger et de créer des synergies.

#### 5. Finances

L'OSE s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de **sponsoring/fundraising**.

Pour plus d'informations, voir la présentation PowerPoint à l'annexe 2.

#### Discussion

**Beat Knoblauch, Australie**, souhaite ajouter un point à la liste des priorités. L'OSE est encore trop peu connue auprès des Suisses de l'étranger et son message est pris en compte de manière insuffisante. Le rassemblement de tous les présidents des clubs suisses, qui a lieu à Melbourne avec la participation de Jürg Burri, Remo Gysin et du nouvel ambassadeur suisse Marcel Stutz est l'occasion de renforcer la notoriété de l'OSE.

**Ariane Rustichelli, OSE**, mentionne les produits de l'OSE. La «Revue Suisse» avec son [site Web](#) et la plate-forme [SwissCommunity.org](#), par exemple, appartiennent à l'OSE. Cependant, ces produits ne sont pas tous associés à l'OSE. Ariane Rustichelli en appelle par conséquent aux délégués et aux associations pour mieux faire connaître l'OSE.

Les points de l'ordre du jour 9, 10 et 11 seront traités après le point 16.

### 9. Bilan et compte de résultats au 31/12/2015

#### Rapport du réviseur - approbation

**Roberto Engeler**, trésorier: En 2015, l'OSE a pu dégager un excédent de recettes de CHF 4 356.– et constituer ainsi une petite réserve pour les événements prévus dans le cadre du centenaire de l'OSE en 2016 de même que pour le fonds de réserve.

Le fonds de réserve ne représente que 9 % environ du budget annuel, ce qui peut engendrer des problèmes de liquidités. L'objectif pour les prochaines années consiste à augmenter les réserves jusqu'à au moins 25 % du budget annuel.

Monsieur Engeler renvoie au rapport de l'organe de révision qui figure dans la documentation.

#### Décision:

➔ Le bilan et le compte de résultat sont approuvés à l'unanimité à main levée.

Roberto Engeler remercie les délégués de leur confiance et remercie également la comptable de l'OSE, Attila Kiskéry, pour le travail accompli.

## 10. Budget 2016 de l'OSE – Approbation

Le budget 2016 est supérieur au budget 2015 du fait de la célébration des 100 ans de l'OSE. Il présente un déficit de CHF 7200.–, mais les coûts supplémentaires liés à la célébration sont entièrement couverts par les réserves constituées et par les recettes du sponsoring.

Décision:

→ Le budget 2016 est approuvé à l'unanimité à main levée.

## 11. Décharge au Comité et à la direction

Ce point de l'ordre du jour est présidé par le président d'honneur Jacques-Simon Eggly.

Décision:

→ La décharge au Comité et à la direction pour l'exercice 2015 est approuvée à l'unanimité à main levée par le Conseil des Suisses de l'étranger.

## 12. Reconnaissance d'associations par l'OSE

Les associations suisses listées ci-après ont demandé à être reconnues officiellement par l'OSE:

12a) Asociación Suiza de Beneficencia de Madrid

12b) Swiss Canadian Chamber of Commerce

12c) Schweizerklub Südschweden

12d) Comunidad Suizo Boliviana

12e) Parlement des jeunes Suisses de l'étranger (les délégués ont reçu le document sur place dans leurs documents de séance)

Décisions:

→ Les cinq associations ont été reconnues à l'unanimité à main levée.

## 13. Défraiement des délégués

Remo Gysin déclare que les délégués ont reçu la requête Weiss/Bloch, Israël, et la proposition du Comité.

**Viktor Weiss, Israël**, excuse l'absence d'Erich Bloch qui n'a pas pu participer à la séance pour des raisons de santé.

La soumission d'une demande pour une nouvelle réglementation des frais est motivée par l'ancrage légal conféré par la [loi sur les Suisses de l'étranger \(LSEtr\)](#). Les membres du CSE, qui fournissent un travail sur la base du volontariat, jouent un rôle clé de passerelle. Cette fonction devrait bénéficier d'une plus grande considération.

Les dépenses des membres du Conseil (d'ores et déjà retraités pour la plupart) qui viennent de pays lointains sont considérables et la participation régulière aux séances est importante.

La requête prévoit de couvrir une petite partie des frais.

Weiss présente la requête et examine également la contre-proposition du Comité. Il soutient la contre-proposition qui présente un budget de l'OSE considérablement allégé, mais demande néanmoins à ce qu'une proposition soit faite dans un délai raisonnable. Ladite proposition doit déjà figurer au budget 2017. Un système de surveillance devra être mis en place après l'introduction de la nouvelle réglementation sur les frais.

**Remo Gysin** évoque un e-mail de Roland Erne, délégué CSE, Irlande, demandant la couverture des frais de voyage pour les membres du Conseil.

Il demande à Viktor Weiss s'il retire sa demande – comme annoncé dans un e-mail d'Erich Bloch.

**Viktor Weiss** ne retirera sa demande qu'après discussion.

**Remo Gysin** commente la contre-proposition du Comité et souligne qu'il est clair que cela ne résoudra pas tous les problèmes mais que cela est réalisable. Il revient sur le programme de stabilisation de la Confédération et sur les réductions consécutives du budget de l'OSE.

Les frais pour les membres de l'intérieur sont maintenus à CHF 100.– les frais pour les membres de l'étranger sont échelonnés selon le pays de provenance; doublement du défraiement pour l'Europe et montant de CHF 500.– pour les pays d'outre-mer. Cela correspond à un montant de CHF 64 000 par an. En cas d'acceptation, les mesures de réalisation seront rapidement mises en œuvre.

## Discussion

**Jean-Paul Aeschlimann, France**, exprime son étonnement concernant le moment des discussions et propose désormais une approche globale impliquant la procédure de nomination des délégués et la procédure d'indemnisation pour participation aux séances. Les propositions doivent être examinées par le Comité et intégrées dans les nouvelles dispositions pour les prochaines élections.

**Matthias Zimmermann, Allemagne**, estime qu'il n'est pas possible d'obtenir une équité et que l'OSE n'a pas à payer pour les frais de voyage des délégués. Il soutient la proposition du Comité, mais part du principe que les frais des membres de l'intérieur – tous représentants d'institutions – sont pris en charge par les institutions.

**John McGough, Hongrie**, rappelle que les membres du Conseil savaient très bien, au moment de leur élection, qu'ils ne recevraient aucune indemnisation pour leur travail. Une prise en charge des frais ne figure pas dans le budget adopté à ce jour. Il plaide pour le rejet de la demande, puisqu'il s'agit ici d'un parlement de milice. Il mentionne également les mesures d'économie, considérant que l'OSE n'a pas les moyens de verser des indemnités importantes à ses membres.

**Ivo Dürr, Autriche**, estime qu'une certaine reconnaissance est nécessaire. Il existe un déséquilibre entre les particuliers et les membres des institutions. Il plaide en faveur d'une rémunération symbolique et propose un vote sur les trois variantes: maintien de la procédure actuelle (McGough), demande Weiss/Bloch et contre-proposition du Comité.

**Josef Schnyder, Russie**, attire l'attention sur le calcul de la contre-proposition, lequel calcul est faussé puisqu'il part d'un chiffre de 110 participants.

**Pierino Lardi, Venezuela**, propose de laisser l'indemnisation à CHF 100 et de revenir sur le thème dans quatre ou cinq ans, si la situation financière le permet.

**Arwed Buechi, Italie**, demande au Conseil d'envisager l'adoption d'un budget avec un résultat négatif. Il n'y a pas de moyens financiers permettant la mise en œuvre du point mentionné ici. Le mandat confié au Comité devrait être le suivant: clarification des moyens financiers avant de discuter de frais plus élevés.

**Philippe Vuillemin, Suisse**, se dit défavorable à une nouvelle réglementation sur les frais.

**Franz Boos, États-Unis**, soutient la proposition de Pierino Lardi. Il préconise à son tour de conserver les CHF 100.–.

**Franz Muheim, GB**, mentionne le manque de moyens; il estime qu'il est important pour l'avenir de pouvoir attirer de nouveaux membres plus jeunes. Ces derniers n'ont souvent pas les moyens financiers de participer aux séances du Conseil. Tous les membres, quels que soient leurs moyens, devraient avoir la possibilité de se rendre en Suisse pour participer aux séances.

**René Strehler, Belgique**, soumet une autre proposition: il se demande si, au lieu des CHF 100 distribués à l'arrivée, il ne serait pas possible d'inviter ceux qui participent régulièrement aux séances au congrès de l'été.

**Silvia Schoch, Canada**, confirme qu'il s'agit bien d'une question financière pour les délégués du Canada. Dix personnes qualifiées et intéressées ont posé leur candidature au poste de délégué, mais n'ont pas pu effectuer les voyages pour la majorité d'entre elles.

Madame Schoch pense également que l'OSE devrait d'abord commencer par clarifier son financement. Elle se demande si une partie des CHF 64 000.– ne pourrait pas provisoirement être utilisée pour décider au cas par cas s'il y a lieu de soutenir un membre.

**Max Hächler, États-Unis**, estime que, si le but poursuivi par la proposition du Comité est d'attirer plus de jeunes, il y est favorable. Dans le même temps, il incite ceux dont l'aide n'est pas sollicitée à fournir leur tribut à la «Fondation pour les enfants suisses à l'étranger».

**Hans-Georg Bosch, Afrique du Sud**, craint que les mesures financières d'incitation pourraient attirer les mauvaises personnes. Les plus jeunes n'ont souvent pas un réseau suffisant.

**Stefania Zanier, Espagne**, renvoie au point 5.3 du document R-2016/10b («La réalisation s'opérera sous réserve d'une solution de financement qui devra être trouvée dans un délai d'une année»). Selon elle, il n'y a, avec cette clause, pas de danger de se prononcer sur une solution qui ne serait pas finançable.

**Remo Gysin** prend position: les associations suisses sont toujours dans le devoir vis-à-vis de leurs délégués. Il est important de développer de nouvelles possibilités ou de mettre en place des facilités pour se rendre à l'assemblée des délégués. Le Comité doit aborder le thème avec prudence. Il faut aujourd'hui donner un mandat au Comité. La nouvelle réglementation sur les frais proposée par le Comité ne sera introduite que lorsque la question du financement sera réglée.

**Victor Weiss, Israël**, retire la demande Bloch/Weiss

Sont soumises au vote les variantes suivantes:

- Demande McGough: proposition de non-entrée en matière

Décision:

→ La demande a été rejetée par 38 voix contre 18 et 4 abstentions.

- Demande Aeschlimann: proposition de renvoi et couplage avec la procédure d'élection (solution globale)

Décision:

→ La demande a été rejetée à une grande majorité.

- contre-proposition du Comité (mandat)

Décision:

→ La demande a été acceptée par 48 voix contre 8

#### 14. AVS/AI facultative

**Roberto Engeler** salue les deux intervenants **Jürg Brechbühl**, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales, et **Patrick Schmied**, directeur de la Centrale de compensation.

Roberto Engeler rappelle que la seule bataille que l'OSE n'ait jamais perdue est celle de la réforme de l'AVS/AI facultative. Celle-ci a été menée aux dépens de la communauté des Suisses de l'étranger économiquement plus faibles et des jeunes qui souhaitent partir quelques années à l'étranger à l'issue de leur formation. D'importantes lacunes ont été constatées au niveau de l'AVS et de l'AI.

Des problèmes ont régulièrement été rapportés à l'OSE du fait des modifications intervenues en 2001. Des différences de traitement et des charges administratives considérables pour les assurés en ont résulté. Qui plus est, l'AVS/AI facultative ne fonctionne pas selon le principe de solidarité. À mesure que l'on concrétisait l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes, l'AVS/AI facultative était abandonnée. En dehors des pays de l'UE/AELE, l'AVS/AI facultative était néanmoins encore possible sous certaines conditions. De nombreuses personnes aux revenus financiers modestes tombent à la charge de l'aide sociale.

Roberto Engeler exprime deux souhaits à l'égard de Monsieur Brechbühl: la tenue de négociations avec l'OFAS pour la réintroduction d'une AVS/AI facultative ou du maintien de la couverture d'assurance et la suppression de la clause des caisses de pensions stipulant que les rentes ne peuvent être versées que sur un compte en Suisse.

**Robert Engeler** souhaite par ailleurs que les discussions menées ce jour soient un premier pas vers une réforme de l'AVS/AI facultative.

**Jürg Brechbühl** défend le travail de l'OFAS, affirme que la situation des Suisses de l'étranger est bien connue et que de nombreux efforts sont déployés pour remédier à la situation; et pas uniquement en ce qui concerne l'assurance facultative.

La protection sociale des Suisses de l'étranger est régie non seulement au niveau national mais également au niveau interétatique par des conventions bilatérales de sécurité sociale. Des conventions de sécurité sociale ont aujourd'hui été signées avec 45 pays. 460 000 Suisses de l'étranger, soit 64%, vivent dans un pays ayant signé un tel accord.

Jürg Brechbühl présente l'AVS/AI facultative et la réforme de la prévoyance 2020 (voir la présentation à l'annexe 3). Des informations complémentaires à ce sujet figurent dans la [Notice de l'OFAS sur l'AVS/AI](#).

**Jürg Brechbühl** répond aux deux souhaits exprimés par Monsieur Engeler:

Concernant le versement des rentes sur un compte en Suisse: il n'existe aucune disposition légale en la matière. C'est pourquoi cette règle figure dans les règlements des caisses de pensions. Ces derniers ne sont pas applicables dans l'espace UE/AELE. Une clause d'égalité de traitement s'applique pour les Suisses de l'étranger domiciliés dans l'UE et l'AELE. Ils ont le droit d'exiger le versement des rentes à l'étranger. Les caisses de pensions craignent de recevoir des certificats de vie qui ne soient pas vérifiables. Aussi demandent-elles à leurs assurés de voyager une fois par an en Suisse. L'AVS, les caisses de pensions et l'assurance-accidents devraient mieux collaborer sur le plan administratif et simplifier le système de contrôle. Cela ne pourra pas se faire sans une adaptation de la législation.

Il faut de la patience pour réformer la prévoyance vieillesse. La porte de l'OFAS est ouverte à un dialogue avec l'OSE.

**Patrick Schmied**, directeur de la Caisse suisse de compensation, présente les prestations de cette dernière (voir la présentation PowerPoint de Patrick Schmied à l'annexe 4).

## Discussion

**Ueli Fankhauser, Santo Domingo**, demande s'il faut prendre des mesures contre les nombreux «moutons noirs» (p. ex. se marier et reconnaître les enfants pour pouvoir exiger des rentes).

**Patrick Schmied** répond qu'il existe plusieurs types de contrôles. En ce qui concerne l'AVS, il existe des contrôles inhérents au système ainsi que des dénonciations et un nombre incroyable de cas découverts par les collaborateurs. Pour l'AI, les choses sont beaucoup plus complexes. Des examens médicaux sont nécessaires, ce qui nécessite de revenir en Suisse. Des détectives sont même engagés.

Dans tous les cas, le nombre de délits recensés pour 900 000 rentes versées n'est pas si élevé que ça. Ce chiffre ne doit pas être surestimé. Les efforts déployés s'intensifient en permanence, mais la proportionnalité doit toujours être respectée.

**Jean-Paul Aeschlimann, France**, demande quelle est la part des Suisses dans les 900 000 rentes versées.

**Patrick Schmied** estime cette part à 10%.

**Elisabeth Michel, Allemagne**, pose la question de savoir comment seront traités les certificats de vie qui sont régulièrement demandés par l'AVS.

**Patrick Schmied** explique qu'il n'y a pas de règles strictes. Dans certains pays, c'est très compliqué mais réalisable. Le transfert de données en cours entre les pays et les institutions aide aussi.

**Beat Knoblauch, Australie**, souhaite savoir quand les moyens modernes tels que les données biométriques seront utilisés dans ce contexte.

**Patrick Schmied** répond que ce sera bientôt le cas. Il existe plusieurs obstacles comme la protection des données ou les coûts élevés.

## 15. Ateliers sur l'assurance maladie

**Sarah Mastantuoni** accueille Oliver Peters, vice-directeur de l'OFSP et responsable de l'Unité de direction Assurance maladie et accident.

Les points de l'ordre du jour concernant l'assurance-maladie seront traités en deux groupes (français et allemand) et présentés en plénière.

**Robert Engeler** communique les résultats de l'atelier qu'il a dirigé.

### Résultats de l'atelier en allemand

1. Pourquoi les primes d'assurance maladie obligatoire pour les assurés suisses à l'étranger sont-elles aussi élevées qu'en Suisse?

**Oliver Peters** explique que les primes de l'assurance de base obligatoire reflètent les frais de santé des pays concernés. Les primes doivent impérativement couvrir les coûts.

2. Souscrire une assurance complémentaire lors du retour en Suisse – plus le retour a lieu tard, plus cela est difficile. Pourrait-on réintroduire la suspension d'assurance qui existaient avant?

**Oliver Peters** affirme que les mêmes conditions s'appliquent aux personnes qui vivent en Suisse. Les assurances complémentaires ne sont pas réglementées par l'État. À leur retour,

les personnes bénéficient immédiatement de tout le catalogue de prestations de l'assurance de base obligatoire qui est très bien développé en Suisse.

3. Retraités des États de l'UE/AELE qui reviennent en Suisse avec deux pensions (pension de l'AVS et de l'UE/AELE): Où doivent-ils s'assurer?

**Oliver Peters** explique que lorsqu'une personne reçoit une rente de Suisse est une rente de l'UE/AELE, c'est le lieu de résidence qui compte pour l'assurance obligatoire.

4. L'assurance-maladie était limitée à cinq ans pour les personnes détachées? Si oui, que se passe-t-il après?

**Oliver Peters** avoue qu'il n'est pas possible de répondre à cette question ici.

Il donne cependant un bon conseil: il faut toujours lire ce qui est imprimé en petits caractères (clauses d'exclusion) lors de la conclusion d'une assurance-maladie privée.

## Résultats de l'atelier en français

**Sarah Mastantuoni** communique les résultats de l'atelier qu'elle a dirigé.

Les principaux thèmes abordés concernent la collaboration entre les pays européens, les différents systèmes sociaux et la libre circulation des personnes.

1. Le droit d'option entre l'assurance en Suisse et dans le pays de résidence doit être exercé dans un délai de trois mois. Ce délai est trop court pour pouvoir se décider en faveur d'un système ou d'un autre, surtout en cas d'expatriation lorsque plusieurs autres questions se posent en parallèle.

2. Des informations spécifiques sur les différents systèmes sociaux sont nécessaires pour faciliter le choix.

3. L'exercice du droit d'option pose problème en France. D'un côté, la personne dispose de trois mois à compter de la date d'installation pour choisir un système (si elle n'exerce pas le droit d'option dans ce délai, elle sera automatiquement assurée en Suisse); de l'autre, la France exige que l'on séjourne au moins trois mois en France pour pouvoir être affilié au système français.

4. Celui qui a choisi en France le système français pouvait auparavant conclure une assurance privée moins onéreuse. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les personnes sont à présent assurés à l'assurance de base française et paie un taux de cotisation de 8%. En outre, elles ne peuvent plus basculer sur le système suisse.

**Oliver Peters** déclare que l'on est généralement soumis au droit des assurances du pays dans lequel on travaille. La Suisse a cependant convenu un droit d'option avec toute une série de pays de sorte qu'il est possible de conserver l'assurance du pays d'origine. Les cantons sont tenus d'en informer les personnes concernées. Pour la France: Tant que le droit d'option n'est pas exercé de manière formelle, il y a toujours possibilité de l'exercer ultérieurement.

## Prolongation du thème «Assurance maladie» en plénière

**Monsieur Peters** présente les possibilités offertes aux Suisses de l'étranger pour s'assurer contre les risques de maladie (voir la présentation PowerPoint d'Oliver Peters à l'annexe 5).

Aucune modification n'est officiellement prévue en ce qui concerne les conditions actuelles de l'assurance de base obligatoire.

## Discussion

**Elisabeth Michel, Allemagne,** s'interroge sur les fondements de la hausse massive des primes en cas de départ à l'étranger et sur ce que recouvre concrètement la couverture des coûts.

Par exemple, une caisse allemande est-elle obligée d'accepter un retraité dans le cadre du droit d'option?

**Oliver Peters** précise que les primes pour un assuré à l'étranger doivent refléter les coûts collectifs occasionnés. Les coûts moyens sont fonction des structures de chaque caisse (voir le catalogue des primes à l'annexe 6). Les primes sont approuvées annuellement. Il n'existe pas de restrictions lors de l'affiliation des clients à une caisse dans le cadre du droit d'option.

**Joseph Schnyder, Russie,** se pose la question de savoir pendant combien de temps une personne devra rester en Suisse si elle y revient pour se faire soigner.

**Oliver Peters** affirme qu'il n'existe pas de définition précise. Si une personne revient en Suisse, qu'elle s'annonce auprès du contrôle des habitants avant le traitement puis se désinscrit à l'issue du traitement, il y a de fortes chances pour que la caisse conteste la prise en charge des coûts. La couverture est en principe assurée lorsque l'on reprend domicile en Suisse.

**Franz Muheim, GB,** demande comment cela se passe lorsqu'une personne tombe malade avant de pouvoir revenir en Suisse.

**Oliver Peters** explique que la couverture commence immédiatement après le retour. Il n'y a pas d'exception.

**Thomas Gerber, Thaïlande,** demande s'il serait possible à l'avenir que les personnes qui émigrent dans un pays à l'extérieur de l'UE/AELE puissent également rester dans l'assurance de base obligatoire en Suisse.

**Oliver Peters** répond qu'il n'est pas prévu de conclure de tels accords avec les pays hors de l'UE/AELE.

**Patrick Wyss, Mexique,** se pose la question de savoir où les personnes qui ont des questions spécifiques relatives à l'assurance-maladie peuvent s'adresser.

**Oliver Peters** répond que l'OFSP traite près de 10 000 demandes d'assurés chaque année.

**Gian Franco Definti, Italie,** demande si un retraité qui revient en Suisse doit s'assurer en Suisse ou en Italie.

**Oliver Peters** explique qu'un retraité qui ne perçoit qu'une rente italienne doit, selon les accords, continuer d'être assuré en Italie.

**Elisabeth Michel, Allemagne,** demande à ce qu'une disposition légale soit placée dans les accords bilatéraux, car il y a un sérieux problème avec les caisses de pension allemandes. Il y a plusieurs témoignages sur la diversité des procédures, même à l'intérieur d'une même caisse.

**Oliver Peters** répondra à la question par écrit.

**Silvia Schoch, Canada,** demande si les primes peuvent être différentes dans l'assurance de base.

**Oliver Peters** répond par l'affirmative. Le principe est le suivant: certains assureurs-maladie proposent différents contrats collectifs, certains plus chers, d'autres moins chers. De plus, la compensation des risques n'est pas encore pleinement opérationnelle.

**Sarah Mastantuoni** conclut en précisant que la problématique continuera d'être analysée et sera portée à l'ordre du jour lors de la prochaine séance en août 2016.

## 16. 100 ans de l'OSE

**Ariane Rustichelli** présente le programme du jubilé «100 ans de l'OSE» (voir la présentation PowerPoint à l'annexe 7).

## 17. Forum de discussion

Le forum de discussion est animé par la vice-présidente **Suzanne Violet, États-Unis**.

**Hans Georg Bosch, Afrique du Sud**, à **Roland Büchel**: le Credit Suisse possède un département propre qui gère les relations avec les Suisses de l'étranger. De nouveaux comptes ne peuvent cependant pas encore être ouverts. Les transactions avec les États-Unis ne sont pas possibles.

**John McGough, Hongrie**, à **Roland Büchel**, exige une résolution immédiate concernant Postfinance concernant les cartes de crédit qui ne sont plus délivrées aux Suisses de l'étranger. Il demande le soutien des membres présents dans cette affaire.

**Hans Georg Bosch, Afrique du Sud**, précise qu'il ne s'agit pas ici d'une question ciblant spécifiquement les Suisses de l'étranger. Pour obtenir une carte de crédit, il faut pouvoir fournir un justificatif de domicile, de même qu'un justificatif des revenus et une attestation fiscale. Seule la carte de crédit prépayée fait exception à cette règle.

**Roland Büchel, Suisse**, a posé une question en ce sens au Conseil fédéral qui a simplement répondu que la réglementation correspondante relevait de la compétence de l'entreprise. Ces questions seront soumises au Parlement lorsque les deux interventions mentionnées au point 4 de l'ordre du jour seront examinées. Avec l'échange automatique d'informations, la situation se détendra.

**Remo Gysin** rappelle à **John McGough** qu'il ne peut pas demander une résolution. Une telle demande doit être déposée au moins 10 jours avant la séance. McGough présentera à l'OSE un projet de résolution par écrit.

**Franz Muheim, GB**, souhaite savoir comment SwissCommunity.org va se développer. Il existe un risque : celui de voir la plate-forme accaparée par certains individus qui l'utiliseraient à des fins personnelles.

**Ariane Rustichelli, OSE**, précise que le problème a été identifié et abordé par le Comité. Après cinq années d'existence, il s'agit de procéder à un monitoring. Cela est prévu pour l'année prochaine.

**Hannes Heinimann, Suisse**, se demande si l'examen des questions liées à la responsabilité sociale des entreprises suisses ou au développement durable figurent également au nombre des priorités.

**Remo Gysin** précise que ces thèmes seront abordés lors de la réunion du Comité du 15.04.2016. Trois propositions de thèmes seront soumises aux délégués à l'été pour le congrès 2017. L'un de ces thèmes concerne les nouveaux objectifs mondiaux de développement durable (Sustainable Development Goals) formulés par l'ONU.

**Patrick Wyss, Mexique**, aborde l'initiative qui consiste à supprimer la double nationalité. Plus des trois quarts des Suisses de l'étranger possèdent la double nationalité. Une demande sera déposée en ce sens pour que le sujet soit abordé à la séance du mois d'août. Au Mexique par exemple, le matériel de vote arrive souvent trop tard voire n'arrive pas du tout. Ce serait une tragédie si toutes les personnes qui sont à l'étranger ne peuvent pas voter sur ce thème précisément.

**Suzanne Violet, États-Unis**, déclare que le matériel de vote provient des communes et qu'il devrait être envoyé plus tôt pour les Suisses de l'étranger. Les communes sont-elles déjà intervenues à ce sujet?

**Patrick Wyss, Mexique**, annonce que le sujet a déjà fait l'objet d'un débat avec Jürg Burri, DFAE, et que plusieurs possibilités ont déjà été examinées. Pour des raisons de coûts et de personnel, il va falloir attendre le vote électronique. Pour le vote sur la double nationalité, une solution devra néanmoins être trouvée.

**Suzanne Violet, États-Unis**, précise qu'il est très important de se manifester auprès des communes concernées et de faire pression pour que les documents soient envoyés à temps.

**Elisabeth Etchart, France**, rappelle que si aucune autre solution n'est trouvée, le délai de trois ans fixé pour la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse expirera le 9 février 2017. Les sept accords bilatéraux deviendront à leur tour caducs. Ce serait une catastrophe pour la Suisse.

Le deuxième thème a trait au nombre important de frontaliers venant du Sud-Est de la France. Il semble que ces derniers soient également concernés par les quotas. Y a-t-il des nouveautés du côté du Conseil fédéral et que peut-on faire en tant que Suisses de l'étranger?

**Roland Büchel, Suisse**, ajoute que le référendum doit être accepté. D'ici au vote sur le BREXIT, le dossier est bloqué. Le Conseil fédéral est convaincu qu'une solution consensuelle peut être trouvée. Si ce n'est pas le cas, la libre circulation des personnes ne sera plus en vigueur à compter du 9 février 2017. Nous ne pouvons en dire plus pour l'instant.

**John McGough, Hongrie**, critique les recommandations politiques des membres du Conseil en matière de vote qui ont été envoyées à tous les membres du Conseil.

**Suzanne Violet** demande dans un premier temps aux membres du Conseil de ne pas utiliser les adresses e-mail de l'OSE à des fins privées.

Le Comité a, par le passé, envoyé une résolution dans le cadre d'un vote important. Cela avait préalablement été décidé au niveau du Conseil.

**Remo Gysin** rappelle que l'OSE évolue dans un contexte politique. Plusieurs thèmes sont abordés via les canaux d'information disponibles de même que partiellement au sein du CSE. En revanche, l'OSE ne pratique pas de politique partisane.

**Franz Muheim, GB**, s'oppose à John McGough. L'OSE n'est pas neutre sur le plan politique. L'article 2 alinéa 3 de ses Statuts stipule qu'«*Elle traite les problèmes importants de la politique relative aux Suisses de l'étranger et représente les Suisses de l'étranger devant l'opinion publique, les autorités et auprès des institutions suisses*».

## 18. Présentation de la Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (FESE)

**Philippe Vuillemin, président de la FESE**, félicite l'OSE à l'occasion de son centième anniversaire et rappelle que la FESE fêtera ses 100 ans, elle aussi, l'année prochaine. Depuis cent ans, la FESE accueille les enfants des Suisses de l'étranger pour mieux leur faire connaître leur pays d'origine.

En 1917, année de sa création, la Fondation offrait aux enfants suisses de l'étranger venant de régions en crise la possibilité de rejoindre la Suisse pour passer quelques semaines d'insouciance dans un environnement paisible au sein d'une famille d'accueil. Les premières colonies de vacances ont été organisées dans les années 60. La Fondation s'appelait alors

l'Aide aux Suisses de l'étranger. Ce n'est qu'en 1979 qu'elle a pris son nom actuel. Aujourd'hui, la Fondation est toujours titulaire du label de qualité ZEWO, car les camps de vacances rassemblent le «monde entier» sur un petit espace pendant une courte période.

Il est important que tous les enfants suisses de l'étranger, quels que soient leurs moyens financiers et quel que soit leur pays de résidence, aient la possibilité de participer aux camps de vacances proposés.

De plus amples informations sont fournies dans la présentation PowerPoint jointe à l'annexe 8.

## 19. Divers

**Remo Gysin** remercie les membres du Conseil de même que les intervenants, les modérateurs, les traducteurs et l'équipe de l'OSE pour leur engagement et invite les participants à fournir un retour d'information lors de la séance du CSE.

**Roberto Engeler** prend la parole en qualité de membre de la fondation Place des Suisses de l'étranger. Il invite les membres présents à visiter la Place des Suisses de l'étranger. Alex Hauenstein, président de la fondation, accompagnera et renseignera les personnes intéressées. La liste des sponsors et bienfaiteurs peut être consultée sur le site Web et sera également publiée dans la «Revue suisse». Les délégués sont libres d'apporter une petite contribution et de verser les CHF 100 reçus comme jeton de présence en faveur de la Place des Suisses de l'étranger. Il demande également d'encourager les associations à faire des dons.

**Alex Hauenstein, président de la fondation Place des Suisses de l'étranger**, profite une nouvelle fois de l'occasion pour remercier les donateurs et invite à de nouvelles contributions en provenance de l'étranger.

**Ulrich Fankhauser, Santo Domingo**, remercie Remo Gysin pour la bonne tenue de la séance de même que l'équipe de l'OSE et les participants pour la qualité de la session.

**Georg Stuber, République tchèque**, s'interroge au sujet du Pass FLEX. Faut-il le commander à chaque fois ou peut-il être rechargé?

**Ariane Rustichelli** renvoie au [site Web du Congrès](#) qui répertorie toutes les informations utiles.

La prochaine séance aura lieu **le 5 août 2016 dans la salle du Conseil national du Palais fédéral**.

**Attention: la séance de printemps 2017 ne se tiendra pas, comme communiqué, le 18 mars 2017, mais le 25 mars 2017 au Kursaal de Berne.**

**Remo Gysin** clôture la séance à 17 h 40.

Procès-verbal: Helen Rykart

29/06/2016